

## CONTRIBUTION DE LA COORDINATION RURALE

### mission du CGAAER

## les aménités rurales et leur prise en compte dans l'action publique juillet 2020

Si l'on sait depuis longtemps que le bien-être humain dépend en partie de la nature, cette dépendance est aujourd'hui mise en exergue à travers la notion de services écosystémiques, définis comme étant les bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes. Cette approche contient pourtant des inconvénients.

Comme l'indique Virginie Maris dans son livre Nature à vendre : « *Si l'évaluation des services rendus par les écosystèmes suscite un tel engouement, c'est en grande partie parce qu'elle accompagne la mise en place de nouveaux outils de conservation, qui se fondent plus seulement sur la réglementation mais empruntent largement aux mécanismes de marché, d'offre et de demande, de calcul coût-bénéfice. Comme l'affirment les champions du greenwashing, la biodiversité ne doit plus être une contrainte, mais une opportunité !*

*Le passage d'une logique de conservation de la biodiversité à une logique de gestion des services écosystémiques est en effet concomitant de la montée en puissance des outils de conservation inspirés de logiques marchandes, partageant l'idée qu'une meilleure régulation environnementale ne pourra être atteinte qu'en renforçant les régimes de propriété privée et en quantifiant monétairement les coûts et les bénéfices liés à la protection de la nature afin d'internaliser ces coûts dans l'organisation générale des échanges économiques. Deux familles de mécanismes destinés à favoriser la conservation sont à ce niveau exemplaires : les paiements pour services écosystémiques (PES) et les banques de compensation. »*

L'apparition des services écosystémiques comme une norme dans la protection de l'environnement, aboutit aujourd'hui à de nombreuses tentatives d'évaluation monétaire de la biodiversité. Les vraies questions qu'il convient de se poser sont :

- La nature est-elle à vendre ?
- Est-il juste de chercher à monétariser l'environnement ?

En travaillant en symbiose avec la nature, les agriculteurs ne cherchent pas à être rémunérés pour la production d'une alimentation de qualité.

Le premier écologiste, c'est l'agriculteur, à plusieurs titres : il met en œuvre et préserve les ressources de plus de la moitié du territoire national, tout en nourrissant les autres. Ces responsabilités essentielles, assumées par l'agriculteur en font **un acteur incontournable du développement durable, ce qui mérite considération et juste retour économique.**

S'il est évident que l'agriculture génère par son activité de très nombreux services gratuits, la Coordination Rurale (CR), deuxième syndicat agricole français, refuse que les agriculteurs soient réduits au rôle de cantonniers. Pour la Coordination Rurale, les productions agricoles doivent être payées en fonction de ce qu'elles ont coûté à produire, pour permettre aux agriculteurs de vivre dignement.

Une fois ce principe acquis, les agriculteurs seront alors bien sûr très heureux de faire bénéficier gratuitement à la société de l'ensemble des aménités dont ils sont les fabricants.

Alors que les pouvoirs publics affichent une volonté de simplification administrative et par la même une volonté de soulager l'aspect bureaucratique des agriculteurs, chercher à chiffrer les externalités négatives et les aménités positives semble aller dans un sens contraire.

De plus, il s'agit encore une fois d'attribuer des fonds à un acte non productif.

Pour autant, il semble intéressant de reconnaître les aménités positives afin que l'acheteur paye le prix juste du produit consommé et que les pouvoirs publics prennent des décisions éclairées et non dictées par une doctrine comme cela peut malheureusement être le cas aujourd'hui (ZNT, lac de Caussade, retrait du glyphosate...).

### **La CR et la notion d'aménité :**

Dans sa communication, la CR fait très souvent référence aux nombreux bienfaits de l'agriculture en matière d'écologie et d'économie.

Captation du carbone, filtration de l'eau brute, dépollution des boues urbaines, protection contre les incendies, contre la sécheresse ou les crues, emplois, paysages, tourisme, gastronomie, richesse culturelle... La valeur des aménités est bien souvent inestimable (au sens propre comme au figuré).

Si la CR n'est pas favorable à la rémunération de ces aménités, il est indispensable de les mesurer pour en avoir réellement conscience afin de protéger l'agriculture et accepter de payer le prix nécessaire au maintien de cette activité.

Les aménités rurales constituent une richesse qui mérite d'être mieux reconnue et mieux valorisée notamment pour lutter contre l'agribashing. En effet, cela permettrait de rééquilibrer les discours anti-agriculteurs (anti-phyto, anti-élevage...) qui détruisent notre agriculture et participent à la massification des importations.

De plus, il est injuste que les bureaux d'études, les architectes ou autres, n'aient pas de contraintes ou de critères liés aux aménités positives de l'agriculture pour constituer leurs rapports ou études d'impacts pour l'installation d'un projet agricole notamment, alors qu'ils en ont pour les externalités négatives.

Dans quel contexte la notion peut-elle être utilisée ?

Dans tous les contextes où on tient compte des externalités négatives de l'agriculture

Dans quel but ?

Pour justifier la nécessité de maintenir, de préserver de protéger l'activité agricole.

## Les aménités positives des l'agriculture

### Protection des sols

L'agriculture de conservation dont la CR fait la promotion *via* le festival du non labour et du semi direct (NLSD) se développe de plus en plus. C'est une approche systémique de préservation du potentiel agronomique des sols, reposant sur trois pratiques agricoles fondamentales : le non labour, les couverts végétaux, la diversification et l'allongement des rotations.

L'agriculture de conservation a recours aux techniques culturales simplifiées (TCS), des solutions simples à appliquer qui respectent la faune du sol (vers de terre, micro-organismes), y favorisent la pénétration de l'eau et évitent ainsi les phénomènes d'érosion.

Sur les plans technique et économique, les TCS permettent une réduction du nombre de passages et donc des économies de carburants, enrichissent le sol en matière organique et diminuent la consommation d'azote, améliorent le fonctionnement biologique du sol et sa structure.

Pour l'environnement, les TCS permettent une réduction du carburant et donc de la pollution, amoindrissent la sensibilité à la sécheresse (favorisant la rétention de l'eau dans le sol et permettant une meilleure exploration du sol par le réseau racinaire). À moyen terme, elles permettent de diminuer les apports d'engrais azotés.

La **triple performance économique, sociale et environnementale** est clairement dans les priorités naturelles des agriculteurs et ils mutualisent déjà leurs savoirs et bonnes pratiques dans de nombreuses instances. Ils n'ont pas attendu les recommandations du ministère de l'Agriculture pour s'occuper d'agro-écologie car cela fait partie de leur métier !

**La CR ne croit pas à une agro-écologie « politique » ou dogmatique mais à une agro-écologie de praticiens**, s'inscrivant dans les conditions pédo-climatiques propres à chaque terroir.

En outre, l'adoption de ces pratiques, répondant aux attentes tant des agriculteurs que des citoyens, ne peut pas à elle seule résoudre tous les maux des agriculteurs, contrairement à l'idée que le législateur veut faire passer.

Le véritable problème est la **concurrence du moins-disant mondial**, loin de favoriser des pratiques agro-écologiques. De même, la CR essaye de convaincre les pouvoirs publics de mieux **accompagner la recherche** pour sélectionner des variétés (notamment de protéagineux) plus adaptées et présentant un véritable intérêt économique pour les agriculteurs. Il serait alors possible d'identifier des itinéraires fiables et de les réorienter vers des techniques culturales novatrices.

Pour l'heure, bon nombre de nos décideurs préfèrent prêter l'oreille à des lobbies qui ne voient pas d'un bon œil les agriculteurs s'affranchir des intrants qu'ils fournissent...

### Biodiversité

#### Reconnaître l'activité agricole comme vectrice de biodiversité

La loi biodiversité pose un principe de complémentarité reconnaissant l'**activité agricole** comme « **porteuse d'une biodiversité spécifique** ». De plus, certains schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) présentent les **espaces cultivés et les milieux prairiaux comme des supports de continuités écologiques** (trames vertes) et reconnaissent leur rôle bénéfique (ex : richesse en oiseaux de plaine). Il est donc nécessaire de les préserver, tant de la **déprise agricole** (disparition d'agriculteurs), que de l'artificialisation (constructions). C'est à ce titre que la CR a demandé un cofinancement complémentaire de l'Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) sur le budget du ministère de la Transition écologique.

Le **recul de l'élevage** dans les zones intermédiaires, la **friche**, la **spécialisation** des régions et des cultures (absence d'oléoprotéagineux dans les rotations) sont autant de **renoncements politiques nationaux et européens** (libéralisme, absence de régulation) portant atteinte au principe de complémentarité.

### **Reconnaître les agriculteurs comme acteurs de la biodiversité**

Même en zone de grandes cultures, on trouve des **espèces d'oiseaux rares**, comme l'alouette calendrelle. Cela est connu parce que des associations écologistes affiliées à France Nature Environnement proposent aux agriculteurs des **diagnostics de biodiversité**.

Si une baisse du nombre d'oiseaux est observée, le phénomène ne se produit pas qu'en milieu rural et il est d'origine multifactorielle : artificialisation des sols, mises aux normes hygiénistes, circulation automobile, fin de la traction animale, explosion de la population de chats ensauvagés et des prédateurs des oiseaux en général, maladies, changement des couloirs migratoires, prédation des busards relâchés par la LPO sur les alouettes et passereaux, généralisation des moutardes comme CIPAN supprimant les zones de nourrissage pour les oiseaux migrateurs (vanneaux huppés et d'alouettes) qui stationnaient à cette même période et qui se nourrissaient de vers dans les plaines ouvertes (sols nus)...

Les agriculteurs sont déjà sensibilisés et soucieux de la biodiversité, qu'ils contribuent à façonner.

**Certaines pratiques agricoles améliorent les conditions de la biodiversité** : rotation des cultures, optimisation des traitements phytos et du travail du sol, couverts végétaux, mode de conduite des prairies, sauvegarde des éléments fixes du paysage, couverts faunistiques et mellifères...

En outre, les agriculteurs œuvrent à la **préservation des bordures de champs**, jouant un rôle important dans le maintien des populations de perdrix grises qui y nidifient. Ces bordures contiennent de la biodiversité, par exemple la fleur centaurée, intéressante pour les pollinisateurs tels que les syrphes, papillons, abeilles et bourdons. Mais il faut veiller à ce que les plantes ne montent pas à graine afin d'éviter la dissémination d'adventices dans les parcelles adjacentes.

### **Ne pas sanctuariser le paysage agricole**

Trames vertes et bleues (SRCE) et documents d'urbanisme (2), BCAE VII (éco-conditionnalité), et verdissement de la PAC : toutes **ces réglementations visent à figer des éléments du paysage** comme les prairies permanentes, haies, bosquets, mares, arbres...

Si la CR ne voit **pas d'inconvénients à répertorier** les éléments du paysage faisant office de corridors écologiques, elle s'oppose à ce que ces éléments soient figés pour une période indéterminée. Il faut **inciter à protéger** ces éléments **mais ne pas interdire de les supprimer ou de les déplacer**, en fonction des besoins de l'exploitant agricole, auquel la Commission européenne demande par ailleurs « *d'être à l'écoute des signaux du marché* » !

Il en va différemment pour les MAEC, qui sont librement contractualisées par les agriculteurs, que ce soit pour la préservation de l'eau ou de la biodiversité (Nature 2000).

### **Rendre aux agriculteurs leur droit de ressemer librement, pour réserver la biodiversité cultivée**

Les lobbies semenciers ont tout fait pour retirer à l'agriculteur son droit de ressemer librement ses propres récoltes. Aujourd'hui, il faut soit payer des royalties (CVO ou contributions volontaires obligatoires ! ) sur les 34 espèces autorisées à la multiplication, soit s'abstenir, pour toutes les autres espèces, sous peine d'être accusé de contrefaçon ! Or, le retrait de cette prérogative paysanne plurimillénaire est un sérieux **coup dur porté à la biodiversité cultivée** ! Les semenciers se sont indûment approprié le travail de sélection effectué depuis le début de l'agriculture par les agriculteurs.

## L'emploi

### L'emploi direct

le secteur agricole est un gisement d'emplois qui reste inexploité faute de mauvaise répartition de la richesse au sein des filières ; emplois qui participeront de surcroît à dynamiser le tissu rural (investissements, services publics, entretien des paysages...). Le manque de rentabilité amène les agriculteurs à sacrifier la main d'œuvre en fournissant des heures de travail bien au-delà du contingent d'heures supplémentaires légales autorisé pour les salariés (70/80 heures de travail par semaine avec des astreintes de nuit et de week-end 365/365 jours, sans vacances...) les conduisant parfois au burn-out ou au suicide

### Emploi indirect

L'agriculture utilise des consommations intermédiaires secteur qui emploi énormément tout comme les outils de proximité (abattoirs, moulins, transformation ...) qu'il convient de développer. les emplois indirects sont considérables, dans les Hauts de France, un emploi sur 10 est lié à l'agriculture. Ces emplois indirects sont estimés à 15 % sur le territoire français mais cela ne comprend pas les métiers du tourisme ou de la ruralité.

[Voir contribution du Pacte productif](#)

## Outils de proximité

Face à la disparition progressive des abattoirs de proximité, face au manque de structures aval tel que les moulins, c'est toute la question du développement de filières locales avec des transformateurs locaux qui est posée. En complément des abattoirs traditionnels, nous devons promouvoir la mise en place d'abattoirs mobiles, respectueux de la séparation des étapes d'abattage. Les ateliers/laboratoires constituent quant à eux un premier niveau de réponse en direction des producteurs qui désirent s'essayer à la transformation et à la vente directe, sans que les risques financiers ne soient dissuasifs et constituent une opportunité pour favoriser les projets de diversification.

**Le maintien d'outils de proximité constitue non seulement une réponse pour maintenir un tissu dense de fermes sur l'ensemble du territoire français mais offre également de nouvelles opportunités aux agriculteurs pour la commercialisation de leurs productions.**

## Circuits courts : autoriser la vente directe entre céréaliers et éleveurs

La CR milite pour la **vente libre des céréales**, notamment entre un producteur et un éleveur, afin d'éviter les marges des intermédiaires et de recréer des liens entre ces deux types de producteurs. **L'interdiction française de réaliser cette vente directe par les producteurs est une anomalie franco-française que la CR combat depuis toujours.**

## Climat

### Un effet positif de l'agriculture sur le CO2 par la photosynthèse

Pour la CR, il est indispensable de raisonner en bilan net, en particulier pour ce qui concerne les **contributions positives de l'agriculture**, comme l'absorption et le stockage du carbone, qui doivent être prises en compte.

D'après Arvalis, pour la culture d'un hectare de blé de 85 quintaux, il faut une énergie de 12 000 à 17 000 mégajoules. Mais une fois à maturité, cet **hectare de blé** équivaut à 180 000 mégajoules contenus dans le grain et la paille : **il restitue donc 10 à 15 fois plus d'énergie qu'il n'en a fallu pour le produire.**

Le bilan carbone est également positif puisque **l'hectare de blé capte 2 à 8 fois plus de CO2 qu'il n'en a été émis pour le produire.**

De plus, 7,5 à 10 tonnes de paille et racines produisent 1,1 à 1,5 tonne d'humus stable dans le sol. Cela représente un stock de 450 à 600 kg de carbone, soit 1 650 à 2 200 kg équivalent CO2 par hectare. On parle ainsi de « **puits de carbone** ». Pour les prairies, le stockage annuel est estimé à plus de 700 kg C/ha.

Par ailleurs, il serait très intéressant de comparer les chiffres qui circulent avec des simulations sur d'autres usages possibles du sol.

Il convient en effet d'établir un constat le plus objectif possible afin de définir les véritables priorités pour agir, et en conséquence éviter de prendre des mesures inutiles, coûteuses et pénalisantes. **L'agriculture n'a pas à rougir de son bilan en termes de gaz à effet de serre.**

### **Quelle adaptation de l'agriculture aux évolutions climatiques ?**

Il est scientifiquement démontré qu'**une augmentation du taux de CO2 augmente la productivité des végétaux.** Le carbone de l'air absorbé par les plantes est photosynthétisé sous forme de sucres indispensables à leur croissance.

**L'adaptabilité de l'agriculture** à ce « réchauffement » ou changement ne peut donc être que bonne, à condition de bien mobiliser la **ressource en eau**. Il est dès lors ahurissant que la France ne mette pas en œuvre le conseil du GIEC consistant à **développer le stockage** de l'eau lorsqu'elle abonde et l'irrigation.

### **Pour la CR, l'urgence est à la diversification des assolements**

La CR est convaincue que ce ne sera pas en augmentant les contraintes réglementaires en matière d'environnement, ni en conditionnant une partie croissante des aides directes que l'agriculture pourra réduire ses émissions de GES. Le clé réside dans le **rééquilibrage des productions** mais certainement pas dans des réglementations répressives et stériles.

En effet, nous obtiendrions une **meilleure fixation du carbone en diversifiant les assolements** notamment par le développement des **cultures de protéagineux** comme la luzerne, en arrêtant de retourner les prairies pour y produire des céréales aux dépens des bovins allaitants qui voient leur viande concurrencée par les viandes blanches produites avec des céréales et du soja OGM importé. C'est là une vertu du projet agricole de la CR qui s'oppose à celui du système syndicalo-économique subi depuis les années 80 et orienté vers l'export !

Si parallèlement rien n'est fait pour **améliorer le revenu des agriculteurs** (en leur donnant les moyens d'investir) et mettre fin à la **concurrence au moins disant mondial** imposée par le libre-échange, ces mesures risquent, au contraire, d'avoir comme seul effet de **fragiliser inexorablement l'agriculture européenne**. Résultat, cela **profitera aux géants agricoles** tels que les États-Unis ou le Brésil qui continueront à pratiquer et développer une agriculture ultra-industrialisée dont l'Europe importera les produits, aggravant son **déficit alimentaire**, en particulier **en protéines végétales**.

D'ailleurs, d'après les ONG, les cargos transportant les denrées mondialement échangées émettent bien plus de CO2 et de particules fines que l'ensemble du parc automobile mondial !

Pour ces raisons, la CR estime que la première étape pour que l'agriculture redevienne une solution au dérèglement climatique est de **reconnaître l'exception agricole** (voir [Exception Agricole](#)) et de réguler les marchés par pays ou ensemble régional (ex : UE), en **garantissant des prix rémunérateurs** (voir [Prix](#)) et en limitant ainsi les échanges internationaux au strict nécessaire.

### **Développement rural, induire un cercle vertueux**

La PAC proposée par la CR repose sur des **prix justes à la production** pour rétablir un fonctionnement normal de l'agriculture, induisant un cercle vertueux global : **plus d'agronomie et d'équilibre dans les assolements grâce à des cultures variées et rentables**, qui seront bénéfiques à l'environnement et permettront une utilisation raisonnable et optimale des intrants et de l'eau. **Les territoires ruraux** cesseront de devenir des déserts économiques et **retrouveront leur dynamisme avec un nouveau développement des emplois et des services publics**, sans qu'il soit nécessaire de dépenser argent et énergie dans des mesures de développement rural. Le renouvellement des agriculteurs ne sera plus un sujet de préoccupation mais deviendra naturel pour une activité stratégique à l'équilibre économique retrouvé.

C'est pourquoi la CR ne désespère pas de faire entendre raison au plus haut niveau, pour que les agriculteurs ne restent pas les victimes silencieuses des mauvais choix opérés depuis plus de 20 ans.

### **Production d'énergie**

La Coordination Rurale tient à rétablir **la vérité au sujet du bilan énergétique de l'agriculture**. En effet, c'est **une activité qui produit bien plus d'énergie (en captant du carbone) qu'elle n'en consomme**. Par exemple : pour la culture d'un hectare de blé de 85 quintaux, 12 000 à 17 000 mégajoules sont consommés. Mais une fois à maturité, cet hectare de blé équivaut à 180 000 mégajoules renfermés dans le grain et la paille, soit 10 à 15 fois plus d'énergie qu'il n'en a fallu pour le produire. (Source : Arvalis)

### **Favoriser l'autonomie énergétique**

Bien que le bilan énergétique de l'agriculture soit positif, la question de son approvisionnement est fondamentale pour nourrir les populations. **La CR est le premier syndicat agricole à avoir alerté les pouvoirs publics sur la vraie et grave question de l'autonomie énergétique des exploitations**, c'est-à-dire de savoir comment l'agriculture peut continuer à **nourrir les populations avec de l'énergie plus sûre, plus abordable et plus durable sans que la transition énergétique s'opère à des coûts déraisonnables**.

Cette question de l'énergie a été traitée lors du Grenelle de l'Environnement. Mais **les structures (Chambres d'agriculture, OPA, coopératives..) et les filières de l'agriculture**, toujours friandes d'activités lucratives à exercer dans le domaine agricole et à financer par les agriculteurs, **ont réussi à réduire ce grand chantier de l'autonomie énergétique à la seule performance énergétique** (diagnostics dans les fermes, bancs de réglage des moteurs de tracteurs, et même des cours de conduite économique !). Ni la France ni l'Europe n'ont pris la vraie dimension du problème de notre grave dépendance énergétique. Il est ainsi très dangereux de dépendre des importations pour nous nourrir : la CR rappelle que l'Europe dépend à 75 % des importations pour

nourrir le bétail. Si le pétrole venait un jour à flamber, cette dépendance aurait des effets désastreux.

### **La position de la Coordination Rurale**

**La CR réclame donc une véritable politique innovante et visionnaire dans ce domaine, permettant de garantir que l'agriculture puisse nourrir de manière durable les hommes, même sans pétrole.** Il est ainsi nécessaire de mettre en œuvre une politique de recherche et de développement de la **bioénergie en circuit court plutôt que de monter d'illusoires raffineries vertes à diester ou éthanol dont l'approvisionnement ne pourra pas être assuré ni en quantités, ni en conditions économiques acceptables** (voir [Énergies renouvelables](#)).

En fonction des cours des cultures, la CR est favorable à la **fabrication et à l'utilisation comme carburant ou combustible d'huile végétale « pure » ou « brute » (HVP ou HVB) à la ferme.** Elle peut représenter un intérêt pour l'agriculteur, mais la réglementation interdit de l'utiliser pour les véhicules particuliers.

[Lire un article sur les huiles végétales :](#)

<https://www.coordinationrurale.fr/nos-huiles-vegetales-mieux-vaudrait-les-consommer-que-de-rouler-avec/>

**Enfin le développement des productions bioénergétiques ne peut pas s'envisager au mépris de la capacité de production des sols et de leur stabilité face aux risques d'érosion.** Ces deux points essentiels dépendent du taux de matière organique, elle-même constituée à partir du carbone de l'air par l'intermédiaire de la photosynthèse. La PAC doit donc prendre en compte les flux de carbone et les gérer dans la durée, ce qui impose de libérer de façon définitive la PAC de l'UE de la tutelle de l'OMC, aveugle et sourde à ce type de contrainte.

### **Biocarburants**

Manger ou rouler ? 50 % des surfaces de colza français, réputé riches en Omega III, partent en biodiesel... La question de la concurrence entre l'alimentaire et l'énergétique ne se poserait-elle pas ?

A la CR, nous défendons une agriculture nourricière, donc tournée vers la fourniture d'une alimentation saine et en quantité pour nos concitoyens. Vous avez donc deviné notre réponse...

Les soi-disant atouts environnementaux, qui devaient reposer sur une faible émission de gaz à effet de serre, se sont avérés plus que limités, en particulier pour ce qui concerne le biodiesel. Les pouvoirs calorifiques internes (PCI) des biocarburants étaient inférieurs aux carburants fossiles d'environ un tiers, ce qui a contribué à des bilans carbone nets bien moins élogieux que prévu, sans compter la notion de Casi (changement d'affectation des sols indirect) qui est venue conforter le doute naissant dans les esprits des dirigeants européens.

### **Le Photovoltaïque: quel support ?**

L'agriculteur dispose de surfaces (toitures de bâtiments, terrains incultes...) se prêtant bien à l'installation de panneaux. Dans un souci de préservation du foncier, la CR a toujours refusé les panneaux sur socles bétonnés qui donnent un caractère irréversible au changement d'affectation du foncier.

Par ailleurs la CR souhaite que les agriculteurs aient la liberté d'implanter des panneaux sur pieux si pour eux la production d'énergie solaire s'avérait plus rentable que la production agricole. L'anomalie venant justement de cette non-rentabilité dont les agriculteurs ne sont pas



responsables. Il faut noter que pour beaucoup d'agriculteurs il peut s'agir d'un moyen de subsister en faisant installer des panneaux sur leurs terres les moins productives.

Afin de réduire le coût du raccordement de l'installation à un poste de transformation, le bâtiment support est parfois jugé « mal placé » par la CDPENAF qui rend un avis défavorable sur le permis de construire. La CR estime que ces refus sont liberticides, selon les circonstances.

### **La méthanisation : agricole ou collective ?**

Afin de ne pas entraver le développement de la méthanisation à la ferme, le cadre réglementaire doit rester pragmatique et coller aux cycles de production de l'élevage à laquelle elle est associée.

- Lien fonctionnel : Face aux aléas climatiques et aux incertitudes de rendements qui en découlent les éleveurs qui le peuvent stockent plus d'aliment que le strict nécessaire, afin de mieux garantir l'alimentation de leur animaux. Ces stocks, s'il s'avère qu'ils n'ont pas été utilisés sur une campagne, doivent pouvoir être utilisés en méthanisation.
- Lien économique : L'installation d'un méthaniseur au sein d'une exploitation agricole engendre des investissements importants qui sont en partie financés par l'activité d'élevage. Si pour des raisons économiques (chute des cours par exemple) ou sanitaires, l'éleveur réduit ou cesse son activité d'élevage, il doit avoir la possibilité de valoriser ses surfaces à travers la méthanisation. Les prairies ont été sanctuarisées par la PAC. Si l'élevage ne permet pas de valoriser ces surfaces, elles doivent pouvoir l'être par la méthanisation.

## **Gestion de l'eau**

### **Protection de la ressource en Eau**

Pratiquée depuis l'invention de l'agriculture et sur tous les continents, l'irrigation **sécurise les rendements et l'abreuvement des animaux**, optimise l'utilisation des fertilisants, joue un rôle de climatiseur local et permet de fixer une quantité accrue de CO2 dans les cultures et les sols. Elle permet une **meilleure gestion des risques** (aléas climatiques), une **augmentation du revenu** et le **maintien d'exploitations familiales** à taille humaine. Il faut **relativiser le poids des investissements entrepris** car ils rendent service à plusieurs générations d'agriculteurs.

Pour toutes ces raisons, **l'irrigation doit être encouragée. L'eau doit être stockée, des retenues d'eau doivent être créées. La CR défend la gratuité de l'eau d'irrigation** (suppression des redevances aux agences de l'eau) et s'oppose aux volucompteurs obligatoires, coûteux, peu fiables et dont l'objectif principal est de faire payer l'eau comme si l'usage de l'eau d'irrigation avait les mêmes caractéristiques que celui de l'eau domestique nécessitant une épuration.

### **Ne pas amalgamer irrigation et agriculture productiviste !**

Selon la doctrine écologiste, l'irrigation servirait uniquement à la monoculture de maïs. Pourtant, **tous types de cultures en profitent**, y compris la production de fourrages destinés aux animaux. L'irrigation est tout à fait **compatible avec l'agroécologie et facilite la diversification des cultures**. Elle n'est d'ailleurs pas réservée aux agriculteurs conventionnels. Tout agriculteur, même bio peut ainsi demander l'octroi d'un volume d'eau. Les techniques sont **de plus en plus économes en eau**. Il y a d'ailleurs **moins de fuites dans les réseaux d'adduction agricoles (5 %)** que dans les réseaux d'adduction d'eau potable (30 % à 60 %), véritables passoires, faute de remplacement des conduites usagées.

## **L'eau, un bien abondant !**

L'agriculture est le **seul secteur dont le bilan hydrique est positif** ! Les surfaces agricoles consomment moins d'eau qu'elles n'en reçoivent sous forme de pluie et réalimentent les nappes phréatiques. La France reçoit 311 milliards de m<sup>3</sup> de précipitations par an. **L'irrigation agricole ne prive personne : elle ne représente que 1,1% des eaux de pluie.** Ainsi, la baisse structurelle des volumes prélevables imposée par les SDAGE n'a aucun sens. Avec un stock de 30 milliards de m<sup>3</sup> et une consommation annuelle de 100 millions de m<sup>3</sup> (0,3% du stock), **il faudrait 300 ans pour épuiser (1) la nappe de Beauce**, en supposant qu'elle ne reçoive plus aucun apport. En outre, l'irrigation se concentre sur les périodes où les plantes en ont le plus besoin, en fonction du degré d'humidité du sol. La gestion de l'eau est ainsi optimale, mesurée et responsable. Pourtant, tous les 2 ou 3 ans, le préfet réunit une cellule sécheresse et des arrêtés de restriction des usages de l'eau sont pris. Une gestion à courte vue...

## **Stocker l'eau de l'hiver pour irriguer l'été**

La **ressource** en eau est **souvent mal répartie sur l'année** mais le stockage de l'eau permet d'atténuer ce problème. Certaines régions acceptent même de financer les projets de retenues d'eau avec des fonds FEADER mais ce sont la paperasserie administrative et la pression des associations écologistes qui ont le dernier mot. En 2014-2015, les Français ont assisté, médusés, aux événements du **barrage de Sivens**, durant lesquels **l'État a fait preuve d'une faiblesse coupable** à l'égard d'extrémistes de la décroissance : des méthodes quasi-terroristes l'ont ainsi emporté sur la démocratie et la légalité !

Mais quand on veut, on peut ! **En Lot-et-Garonne, la Chambre d'agriculture pilotée par la CR a négocié avec l'administration et obtenu la création de 10 à 15 retenues d'eau chaque année !**

D'après le GIEC et le CGAAER (3), **l'eau est abondante en France et son stockage y est sous-développé**, comparé à celui d'autres pays tels que l'Espagne ou le Maroc. La gestion de l'eau va donc devoir évoluer et le stockage être considéré comme un **outil de gestion des risques climatiques** et d'amélioration agronomique dans une logique d'**adaptation aux besoins**. **Une vision d'adaptation de type « sobriété » n'est plus suffisante.**

La sécheresse de l'été 2018 le démontre une nouvelle fois : **l'aveuglement idéologique anti-irrigation** ne peut constituer une adaptation satisfaisante aux conséquences des aléas climatiques ! Afin de relever les défis alimentaires et climatiques qui nous attendent, la Coordination Rurale souhaite **faire du stockage de l'eau une priorité nationale.**

## **Protection des paysages – lutte contre les incendies**

Dans les zones de montagne, la présence d'**élevages bovins, ovins et équins constitue un enjeu majeur au niveau économique, social et environnemental.** Depuis des millénaires, les pratiques agro-pastorales ont façonné non seulement les paysages mais aussi l'organisation sociale et économique des populations montagnardes. Tandis que les attentes sociétales sont de plus en plus affirmées, elles font souvent apparaître de profondes contradictions. Ainsi, les citoyens veulent préserver les populations de prédateurs tout en refusant la disparition progressive de l'élevage pastoral. Le consommateur veut s'approvisionner à bas prix dans les grandes surfaces mais réclame des produits « naturels » et locaux sans se soucier des contraintes engendrées par les conditions naturelles et le contexte économique. Ces contradictions reflètent celles qui touchent l'ensemble de l'agriculture et qui doivent être résolues sur le plan politique et économique à l'échelle européenne pour que la France reste un grand pays agricole.

## **Le pastoralisme : une pratique importante pour les agriculteurs**

L'utilisation des surfaces pastorales (pelouses, landes, estives, milieux boisés, zones humides...) répond à la double nécessité de tirer parti des ressources herbagères spontanées des prairies d'altitude pour nourrir le bétail en été et de libérer les surfaces mécanisables dans les parties basses des vallées pour les cultures et les foins ; une maîtrise des coûts d'alimentation d'autant plus importante face à la volatilité du prix des céréales devenue structurelle. Ainsi, le pastoralisme représente une composante fondamentale de l'alimentation des troupeaux en montagne.

Les ressources des estives sont très diverses en quantité, en qualité, en fonction de l'altitude et des micro-climats. Par exemple, dans les Préalpes méditerranéennes, les troupeaux peuvent rester au pâturage jusqu'à dix, voire douze mois, par an (60 à 80 % des besoins annuels des animaux), contre 6 à 7 mois en haute montagne avec, en outre, un important besoin en foin et une plus grande fragilité face aux aléas climatiques et économiques. Ainsi, une forte sécheresse ne vient pas seulement toucher les productions de cultures et de fourrages, mais elle réduit aussi fortement les ressources de ces pâturages remettant fortement en cause l'équilibre économique des exploitations concernées.

## **Conséquences de la fermeture des milieux**

L'élevage agro-pastoral est essentiel en matière de qualité et de diversité des paysages, notamment en ce qui concerne **le maintien de milieux « ouverts », qui seraient sinon soumis à l'embroussaillage.**

Ce type d'élevage s'avère essentiel pour de nombreuses raisons :

- **Incendies, avalanches**

Dans les zones sèches, les troupeaux contribuent à la prévention de propagation des incendies en **maîtrisant l'embroussaillage**. Les pelouses d'altitude rases, car pâturées par les troupeaux avant l'hiver, **retiennent mieux le manteau neigeux et limitent ainsi les risques d'avalanche.**

- **Tourisme**

La randonnée estivale en montagne étant une activité économique importante pour ces territoires, **l'entretien de ces surfaces** par les troupeaux touche également le tourisme. De plus, l'ancienneté de l'activité pastorale se traduit par un important petit bâti rural contribuant à l'attractivité touristique de ces régions et qui constitue aujourd'hui un patrimoine culturel à préserver.

- **Biodiversité animale et végétale**

Les territoires à vocation agropastorale sont un important réservoir de biodiversité et sont souvent inclus dans des espaces protégés (Parcs, Natura 2000). Certaines espèces ayant besoin d'être pâturées pour leur cycle de développement et la fermeture des milieux laissant d'autres types de végétation prendre le dessus, le pâturage des troupeaux est indispensable dans ces espaces. Cette évolution de la végétation influe également sur les espèces animales sauvages présentes, que ce soit en matière d'habitat ou bien encore d'alimentation.

Mais à la diversité des situations pastorales répond également une diversité des animaux élevés. Ce sont majoritairement des races rustiques, locales et emblématiques d'un territoire, dont les productions sont valorisées par des appellations représentant elles aussi un patrimoine à préserver.

## **Grands Prédateurs**

L'équilibre économique des élevages pastoraux étant de plus en plus remis en cause, le nombre d'exploitations diminue, faute de repreneurs. Les abattoirs en quête de rentabilité s'éloignent dans les plaines, contribuant ainsi à augmenter les contraintes pour les éleveurs et les coûts liés au transport. Les perspectives de la PAC, avec une forte baisse des surfaces primables et une ICHN bien loin des montants espérés, ne promettent pas un avenir radieux. La contrainte croissante du **loup décourage les perspectives de reprise ou d'installation dans les zones les plus touchées** (voir [Loup et autres prédateurs](#)).

Ainsi, l'orientation de la Directive européenne Habitat reflète les revendications d'associations écologistes, largement promues par les médias, d'un retour à la « nature sauvage ». La présence des grands prédateurs, comme le loup ou l'ours, en est devenue le symbole. La question de la cohabitation possible entre élevage pastoral et cette sorte de « nature », est posée. **Hélas, juridiquement, la préservation des prédateurs prévaut sur celle des éleveurs !**

La cohabitation entre le loup et l'élevage pastoral – c'est-à-dire le type d'élevage que les mêmes associations veulent voir perdurer dans les paysages – est impossible. Les éleveurs et les bergers qui doivent investir dans des équipements de protection, **qui s'avèrent malheureusement inefficaces**, ont du mal à faire reconnaître les attaques de loups et à se faire indemniser. De nombreux pays touchés par l'arrivée de loups, comme l'Espagne, la Suisse, la Suède, la Norvège, la Finlande et les États-Unis, ont engagé une régulation de sa population. La Coordination Rurale espère qu'enfin, en France, ce problème sera étudié objectivement et avec raison par les pouvoirs publics, au-delà des caricatures et des débats tronqués. Des pièges spécifiques, efficaces et agréés aux normes du piégeage sans cruauté existent : pourquoi ne pas les utiliser pour que le protocole parvienne au moins à réguler le quota annuel défini ? Ce serait un premier pas dans la bonne direction pour protéger le pastoralisme.

## **Sécurité sanitaire**

**L'activité agricole en plus de produire une alimentation saine, permet de lutter contre les espèces invasives contre les mycotoxines responsables de maladies humaines et contre des insectes porteurs de maladie.**

**L'ergot du seigle** est en progression rapide depuis 10 ans. L'impact sanitaire est connu : nécroses, hallucinations. Toutes les graminées sont concernées mais davantage les espèces allogames telles que le seigle ou semi-allogame comme le triticale. La contamination se produit essentiellement par les graminées adventives (vulpin et ray-grass principalement), d'où la nécessité de contrôle par l'emploi d'herbicides.

**L'ambrosie à feuilles d'armoïse**, dont le pollen est très allergisant pour 10% de la population peut être maîtrisé par l'activité agricole. Le glyphosate (groupe G du HRAC – risque faible à moyen de sélection de biotypes résistants) utilisé en interculture est le moyen de lutte de loin le plus répandu, également chez les viticulteurs. L'interdiction du glyphosate aura donc dans ce cadre des répercussions sanitaires très négatives.

Le nombre de personnes atteintes de **maladies inflammatoires chroniques de l'intestin** augmente ces dernières décennies, des chercheurs viennent de démontrer qu'elles peuvent notamment être provoquées par l'exposition à certains contaminants alimentaires.

Les chercheurs ont montré que l'exposition à faible dose à la **mycotoxine** déoxynivalénol (DON), que l'on retrouve le plus fréquemment dans les **céréales et aliments à base de céréales**, augmente le risque de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin et en exacerbe les symptômes. Ces mycotoxines peuvent se retrouver dans une **grande variété d'aliments** et font partie des contaminants alimentaires les plus répandus. On le retrouve en particulier dans **la farine, le pain, les pâtes...** ce qui implique une **exposition régulière pour l'Homme et l'animal**.

**En maîtrisant la Fusariose l'activité agricole limite le risque de développement de mycotoxine.**

Les tiques sont porteuses de nombreux virus ou bactéries pouvant être transmis à l'Homme. Par exemple la **maladie de Lyme** est une maladie bactérienne (*Borrelia burgdorferi*) dégénérative qui évolue sur plusieurs années (voire décennies) avec des symptômes nombreux et variés, ainsi que des périodes de latence.

De même l'encéphalite à tique peut causer de graves lésions cérébrales. Le virus peut infecter le cerveau, les membranes l'entourant et la moelle épinière. Il faut noter que ce virus est très présent en Slovénie, pays d'origine des ours réintroduits dans les Pyrénées.

Concernant les animaux, les piqûres de puces peuvent engendrer des allergies graves et difficiles à traiter. De même la faune sauvage constitue des foyers pour des maladies telles que la FCO ou la fièvre charbonneuse).

**Pour la CR, les liens entre la fermeture des milieux, la disparition de l'élevage domestique, l'expansion des animaux sauvages et la prolifération des tiques, semblent évidents.**

## Pression urbaine

Les sols artificialisés aggravent les effets des orages en déviant les eaux de pluie sur les centres-villes. Les pluies se traduisent par de brutales inondations très localisées, en cause la bétonisation, la disparition des champs entourant les petites villes, l'éradication de la verdure, et donc la capacité d'absorption des sols.

On estime à 55 000 le nombre d'hectares bétonnés chaque année !

## Halte à la ville qui gagne du terrain sur la campagne ...

La CR appelle les collectivités territoriales à œuvrer pour la **préservation du foncier agricole** en ciblant en premier lieu les **zones industrielles et commerciales en friche** pour la mise en place de nouveaux projets.

Attachée à la liberté d'entreprendre et à la reconnaissance de la fonction nourricière des agriculteurs, **la CR défend les bienfaits d'un tissu rural riche et développé**, essentiel au bon développement des campagnes et à l'approvisionnement en quantité et en qualité des villes.

## Que propose la CR ?

Le travail conjoint de la CR et de l'Uniphor a permis d'aboutir à une **proposition de loi** relative aux **aires urbaines de production agricole** (AUPA) déposée par un groupe de députés auprès de l'Assemblée nationale.

L'agriculture de proximité permet de **renouer les liens de confiance entre consommateurs et exploitants**. Maraîchers, horticulteurs, producteurs de fruits et certains pépiniéristes exercent

notamment depuis longtemps à proximité des villes. De fait, ils sont les premières victimes de **l'urbanisation à outrance** qui les force à s'éloigner toujours davantage.

Face à ces constats, la Coordination Rurale et l'Uniphor ont souhaité proposer des outils afin de **permettre à l'agriculture urbaine et périurbaine d'exister**. Cette proposition s'est inscrite dans une quadruple volonté :

- **enrayer la disparition des terres agricoles** face au développement urbain ;
- **favoriser le développement de l'agriculture de proximité** et donc limiter les transports ;
- **favoriser la mixité** des paysages ;
- **aider l'installation des agriculteurs**.

L'objectif est de réinventer une partie de la législation actuelle pour faciliter le maintien et le développement des petites surfaces agricoles en zone périurbaines. Elle propose un **nouveau zonage dans le code de l'urbanisme**.

## Territoire – outils de proximité

Face à la disparition progressive des structures comme les abattoirs de proximité, des moulins ou des entreprises de transformations, c'est toute la question du développement de filières locales avec des transformateurs locaux qui est posée. Le maintien d'outils de proximité constitue non seulement une réponse pour conserver un tissu dense de fermes sur l'ensemble du territoire français mais nous offre également de nouvelles opportunités pour la commercialisation de nos productions. La CR défend la mise en œuvre d'une véritable politique volontariste en faveur d'abattoirs de proximité, seule façon de dissuader les éleveurs de faire abattre leurs animaux ailleurs.

En complément des abattoirs traditionnels, nous défendons la mise en place d'abattoirs mobiles, respectueux de la séparation des étapes d'abattage. Les ateliers/laboratoires constituent quant à eux un premier niveau de réponse en direction des producteurs qui désirent s'essayer à la transformation et à la vente directe, sans que les risques financiers ne soient dissuasifs. Ils constituent une opportunité pour favoriser les projets de diversification.

## Emploi

voir annexe pacte productif

## Patrimoine bâti

la disparition des agriculteurs entraîne des agrandissements des structures et le patrimoine bâti agricole peut être laissés à l'abandon. A l'inverse un tissu rural riche permet l'entretien du patrimoine bâti.

## Lien social

Associée à la ruralité et l'agriculture perd petit à petit le lien. La ruralité est un mode de vie où les habitants des villages cohabitent avec les exploitants agricoles. La diminution drastique du nombre d'agriculteurs déconstruit peu à peu le lien entre agriculteurs et consommateurs. La production des filières agricoles par des exploitations en quête de revenu s'oriente vers des objectifs de

rationalisation du travail et de ses coûts. L'agriculture modernisée s'est détachée de ses liens avec le monde rural.

Ce lien doit absolument être retissé par le biais de la mise en avant de toutes les aménités positives offertes par les activités agricoles.

### **S'il y avait une idée à retenir, quelle serait-elle ?**

L'agriculture n'est pas une activité économique comme les autres : elle est stratégique puisqu'elle doit assurer la couverture d'un besoin vital de l'homme, celui de se nourrir ; elle a des caractéristiques de marché qui lui sont propres et qui rendent indispensables une régulation des prix, accompagnés d'une gestion des volumes produits, afin d'éviter la surproduction. Au-delà, elle dessine les paysages, conditionne l'environnement, occupe les territoires et des emplois par l'existence des paysans, est soumise à des conditions climatiques, à une topographie, une qualité des sols singulières et bien d'autres particularités qui font qu'il n'existe pas une agriculture mondiale mais une multitude d'agricultures spécifiques qui ne peuvent donc pas se soumettre à des prix uniformisés et alignés sur celle qui serait la plus compétitive.

**Pour la Coordination Rurale les productions agricoles doivent être payées en fonction de ce qu'elles ont coûté à produire, pour permettre aux agriculteurs de vivre dignement, eux et leurs familles.**